



Syndicat CGT des personnels  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

## **Constructions et réhabilitations d'EHPAD au CASVP (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes**

### **INSUFFISANT !**

Le Jeudi 4 Juin 2009 s'est tenue avec l'ensemble des syndicats une réunion d'information sur les constructions et les réhabilitations des EHPAD. La construction de 4 nouvelles structures pour personnes âgées est prévue dans un futur plus ou moins proche :

- **ZAC Rungis dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement (EHPAD d'une capacité de 100 lits dont les 2/3 en UVP).** Le permis de construire a été déposé fin avril 2009 et le dossier au CROS (comité régional d'organisation sanitaire) début février 2009. Coût estimé 25 Millions d'Euros. Lors d'un CTP en fin d'année plus d'information sera donnée. Livraison estimée 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

- **Quartier Lourmel dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement (EHPAD d'une capacité de 100 lits).** Les études de faisabilité sont lancées. Le concours d'architecte est prévu courant 2009, pour une livraison prévue en 2013.

- **Sur l'ancien site de l'Hôpital Broussais (EHPAD d'une capacité de 100 lits).** La construction se fera en réhabilitant les anciens bâtiments. Le concours d'architecte est lancé, pour une livraison en 2013.

- **Villers-Cotterêts dans l'Aisne (EHPAD de plus ou moins 100 lits).** Cette résidence accueillera la même population qu'actuellement. Quelques places de long séjour seront prévues. Le terrain est fourni par la Ville de Villers. Des partenariats avec la région Picardie, le Département de l'Aisne et la région Ile de France seront étudiés. Le Château sera abandonné. L'administration s'engage à laisser ouvert et à entreprendre si nécessaire les mises aux normes de sécurité et de fonctionnement de l'actuelle structure, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle EHPAD.

La réhabilitation de trois EHPAD est envisagée, Anselme Payen (15ème), Arthur-Groussier à Bondy et la résidence Harmonie à Boissy Saint Léger.

Pour Payen l'étude de la réhabilitation (douches dans les chambres, changement des fenêtres etc...) se fera de sorte que si une fermeture provisoire est envisagée, cela se fera en coïncidence avec l'ouverture de l'EHPAD Lourmel, ce qui permettrait le transfert des équipes en poste.

### **Ce qu'en pense la CGT**

**A Paris, le nombre de structures d'accueil pour personnes âgées est nettement insuffisant,** l'ouverture de nouvelles EHPAD gérées par le service public est essentielle.

**Seulement 3 nouvelles EHPAD à l'horizon 2012/2013, c'est très insuffisant.**

Si la personne âgée doit rester chez elle par obligation, faute de pouvoir accéder à une maison de retraite, cela devient problématique. Or, aujourd'hui, on le voit tous les jours.

Et la société évolue. Les femmes, qui avaient la charge autrefois de s'occuper de leurs aînés, travaillent.

Les logements – surtout à Paris – sont trop petits pour y accueillir ses parents. Même avec une aide à domicile, il devient très dur de s'occuper d'eux.

Plutôt que de mettre en place un réel service public de la prise en charge de la personne âgée dépendante, on favorise les groupes du secteur privé en leur donnant des autorisations de construction et d'exploitation uniquement dans le but avoué de faire des bénéfices. Ainsi, la Générale de santé, qui gère plusieurs maisons de retraite, distribuait à ses actionnaires en 2007 un dividende de 420 millions d'euros. **Pour la CGT cette tendance doit s'inverser.**

## **Les personnels témoignent**

Depuis des années, la CGT se bat pour améliorer les conditions de vie des résidents et les conditions de travail des personnels des EHPAD : Qualifications trop faibles ou inadaptées, effectifs insuffisants, salaires misérables...

La plus grande maltraitance est institutionnelle, due au manque de moyens alloués par l'État et les conseils généraux, laissant une part de plus en plus importante du financement à la charge des résidents et des familles.

**« Lorsque l'on prend trois minutes pour donner à manger à une personne âgée parce qu'on en a quinze à faire manger, quand on n'a pas le temps de revenir pour emmener une personne aux toilettes et qu'on la rend incontinente, oui, nous sommes maltraitants. Mais comment voulez-vous faire autrement, sans personnel suffisant? Toutes ces choses sont très difficiles à vivre pour les soignants, beaucoup sombrent dans la dépression. ».**

Les personnels soignants du CASVP aiment leur métier, mais expliquent combien il est frustrant **« de ne pas avoir assez de temps pour établir une relation avec les personnes âgées ».** **« J'ai 36 patients à ma seule charge »...**

**« Les personnes âgées ont un vécu, une histoire. C'est leur dernière demeure ici. Les relations que nous pouvons tisser sont essentielles, mais nous ne pouvons pas y répondre. C'est désespérant. »**

### **la CGT revendique :**

Un financement unique basé sur la solidarité nationale, la Sécurité sociale.

Pour la CGT, la prise en charge doit rester dans le secteur de l'assurance maladie. Aussi la CGT s'oppose-t-elle fermement au projet de création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale qui prendrait en charge uniquement la dépendance.

### **Les personnes âgées se retrouveraient sorties du système de la caisse d'assurance maladie...**

Le syndicat se bat également pour le retrait du projet de loi Bachelot qui ne fera qu'aggraver les conditions d'accueil des personnes âgées dans les services de soins et pour la requalification des lits d'EHPAD en lits d'USLD (unité de soins de longue durée).

### **La CGT dénonce le sous-effectif dans les EHPAD et les RESIDENCES SERVICES :**

- la souffrance des agents au travail liée à ce sous effectif ;
- l'impossibilité de prendre 31 jours de congés consécutifs ;
- la dégradation des conditions de travail ;
- l'impossibilité de mettre en pratique les « formations bientraitance » et l'usage du matériel ;
- le mauvais entretien des équipements et des locaux, ceci aggravant les conditions de travail...

**- La CGT demande l'augmentation des quotas au lit du malade à 1 agent minimum par lit dans les EHPAD ;**

**- La CGT demande l'attribution de la NBI aux personnels soignants des EHPAD (pour les mêmes fonctions à l'assistance publique, cette bonification est versée) ...**

CGT/CASVP - 23/25, rue Bobillot 75013 Paris - Tél : 01 53 80 97 60 Fax : 01 53 62 94 25

**Mail :** [cgt-casvp.syndicat@paris.fr](mailto:cgt-casvp.syndicat@paris.fr) – **Site :** <http://cgt-casvp.blogspot.com> 26/06/2009